

# **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

## **14 AVRIL 2016**

Sous la présidence de Christian LEOTY, Maire d'Allanche, le Conseil municipal s'est réuni afin d'examiner les Budgets Prévisionnels (BP) de l'année 2016.

Le financement du remplacement de deux cents lampes à vapeur de mercure de nos villages et quartiers d'Allanche par des éclairages LED, à compter de 2016 et sur un échancier de 5 ans, pour un coût annuel de 16 980 € TTC a été adopté. Cette réalisation a pour but de respecter les normes environnementales, d'améliorer la qualité de l'éclairage et de réaliser des économies substantielles à moyen et long termes.

Le BP 2016 de la Commune s'équilibre à 991 069.49 € en Fonctionnement (F) et à 770 323.51 € en Investissement (I) soit un budget total équilibré à 1 761 393 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 131 768 €. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 33 700 € et l'emprunt d'équilibre à 60 899 €.

### **Trois opérations principales :**

Aménagement du quartier de la gare (358 952 € TTC subvention 184 000 €),  
Rénovation de la Tour Sud-Ouest de l'Eglise (85 000 € TTC, subvention 59 000 €),  
Remplacement des lampes à vapeur de mercure (16 980 € TTC).  
Aucune augmentation des impôts n'a été proposée.

Le BP Eau/Assainissement s'équilibre à 193 766 € en F et à 309 935 € en I soit un budget total équilibré à 503 701 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 4 006 €. Le FCTVA s'élève à 1 363 € et aucun emprunt n'est nécessaire.

### **Deux opérations principales :**

Interconnexion des réseaux d'eau potable entre le Buron des Estives et Romaniargues et recaptage de la source de Feydit pour 40 000 € TTC,  
Vidange des boues et réensemencement du bassin de décantation suite à la pollution générée par la fuite de fuel survenue le 05 octobre 2015 au collège (approximativement 90 000 €). Ces travaux de la station d'épuration devront être pris en charge par l'assurance des responsables de ce sinistre.

Le BP du Camping s'équilibre à 27 490 € en F et à 28 000 € en I soit un budget total équilibré à 55 490.18 €.

Le BP de la Commission Syndicale s'équilibre à 49 389 € en F et à 18 599 € en I soit un budget total équilibré à 67 988 €.

Si les budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement ainsi que celui du camping ont été adoptés à la majorité, le BP présenté par la Commission Syndicale de Maillargues a, lui, été refusé à la majorité.

En effet, après discussion, la proposition d'inscription d'une somme de 5 000 € (soit plus de 10 % du budget de Fonctionnement) au compte 6227, compte destiné à financer des frais d'actes et de contentieux, est apparue aussi inopportune qu'irrespectueuse des deniers publics. Sous prétexte de non-respect du Code Forestier, l'engagement de tels frais dans des procédures de contestation d'une liste des affouagistes arrêtée par le conseil municipal en date du 03 novembre 2015 est apparu irréaliste et infondé.